

Cahier des Charges pour l'Appel d'Offres de Prestataires

Projet : Permanence, Écoute et Soutien Social – Atipa Autisme

1. Contexte du projet

L'association Atipa Autisme, située à Remire-Montjoly en Guyane, met en place une permanence dédiée aux familles et aux aidants de personnes autistes. Cette action s'inscrit dans un dispositif global de soutien, visant à offrir une écoute, des conseils personnalisés et une assistance sociale aux familles qui rencontrent des difficultés dans la prise en charge quotidienne de leurs enfants ou adultes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

L'action "**Permanence, Écoute et Soutien Social**" vise à fournir un accompagnement social et administratif, à rompre l'isolement des familles, et à améliorer leur accès aux droits et services disponibles. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme **FEDER-FSE+ Guyane 2021-2027**.

2. Objectif de l'appel d'offre

L'association Atipa Autisme souhaite sélectionner des prestataires spécialisés pour assurer la gestion de cette permanence. Les prestataires devront offrir des services de conseil social, d'accompagnement administratif, et un soutien psychologique aux familles et aux personnes concernées par l'autisme.

3. Nature des prestations demandées

Lot 1 : Permanence d'écoute sociale

Les prestataires retenus devront proposer :

- **Accueil et écoute** : Assurer une permanence hebdomadaire (physique et téléphonique) pour les familles d'enfants et adultes autistes, afin de répondre à leurs besoins immédiats (écoute, conseils).
- **Accompagnement administratif** : Aider les familles dans leurs démarches administratives (accès aux droits, aides sociales, dossier MDPH, prestations familiales, etc.).
- **Orientation vers les services** : Orienter les familles vers les structures adaptées (médico-sociales, éducatives, ou spécialisées), en fonction des besoins identifiés.
- **Assistance en visioconférence** : Offrir des consultations en ligne pour les familles habitant dans les zones éloignées, afin de garantir une accessibilité maximale.

Lot 2 : Soutien psychologique et social

Les prestataires devront également proposer :

- **Soutien psychologique** : Assurer un accompagnement psychologique pour les familles, avec des entretiens individuels ou en groupe, permettant de répondre à l'épuisement émotionnel des parents et des aidants.

- **Suivi personnalisé** : Évaluer régulièrement l'évolution des familles suivies et ajuster les interventions en fonction des situations spécifiques.

4. Durée et calendrier

- **Période de prestation** : De janvier 2024 à décembre 2026.
- **Fréquence des permanences** :
 - **Physiques et téléphoniques** :
 - Permanence hebdomadaire avec une assistante sociale (une demi-journée par semaine)
 - Permanence quotidienne pour l'écoute et l'échange
 - **Visioconférences** : Permanences mensuelles pour les familles éloignées.

5. Critères de sélection

Les offres seront évaluées sur la base des critères suivants :

- **Compétence technique** : Expertise dans l'accompagnement social des familles et des personnes autistes (assistance sociale, accompagnement administratif, psychologique).
- **Expérience dans le soutien aux familles** : Expérience avérée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, en particulier les personnes avec TSA.
- **Références professionnelles** : Présentation de projets similaires réalisés dans le cadre d'accompagnements sociaux et psychologiques.
- **Budget proposé** : Justification détaillée des coûts, en lien avec les prestations offertes.

6. Modalités de réponse

Les prestataires intéressés devront soumettre un dossier comprenant :

- Une présentation détaillée de la structure et des intervenants proposés (assistants sociaux, psychologues).
- Un descriptif des méthodes d'accompagnement et d'écoute sociale, ainsi que des outils utilisés pour le soutien administratif et psychologique.
- Un devis détaillé précisant les coûts par prestation (permanence, soutien psychologique, accompagnement administratif).
- Des références de projets similaires.

Date limite de réponse : 30-11-2023

Date de démarrage des prestations : Janvier 2024.

7. Contacts

Pour toute information complémentaire ou question concernant cet appel d'offre, veuillez contacter :

Madame Roseline Roy

Présidente de l'association Atipa Autisme

Tél. : +33 6 73 20 20 24

Email : atipa.autisme@atipa.fr